

TAXE D'APPRENTISSAGE 2007



VOTRE SECTEUR D'ACTIVITE :

L'ARMURERIE,

EST AUSSI LE NOTRE.

**VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE
NOUS PERMETTRA DE FORMER
VOS PROFESSIONNELS DE DEMAIN...**

Nos formations initiales au lycée professionnel :

CAP Armurerie
Brevet des Métiers d'Art Armurerie

SECTIONS UNIQUES EN FRANCE

Nos formations continues au lycée professionnel :

Sur demande, nous construisons ensemble vos actions de formations adaptées à vos besoins.

Nos projets avec la taxe d'apprentissage 2007 :

- ❖ Agencement du centre de documentation « Armurerie »-Informatisation, banque de données, etc...
- ❖ Achat d'une dégauchisseuse
- ❖ Acquisition d'armoires, de rayonnages et matériels de classement.

Comment effectuer votre versement ?

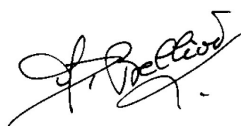
La Cité peut percevoir toutes les catégories de taxe d'apprentissage

Vous pouvez verser votre Taxe d'Apprentissage :

- en numéraire, par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de votre choix (CCI, Chambre des Métiers...) en indiquant que vous souhaitez qu'elle soit reversée à la Cité Benoît FOURNEYRON - BP 215 - 24 rue Virgile 42013 Saint-Etienne cedex 2
- en nature, en contactant les Chefs de Travaux au 04 77 46 30 68
- en versant votre part quota au CFA public de l'Académie de Lyon (CFAAL - GIPAL), gestionnaire de nos formations en alternance

Comptant sur votre soutien, et souhaitant vous accueillir prochainement au sein de notre établissement, nous vous prions d'agréer l'expression de notre totale considération.

Madame la Provisure
Mme BELLLOT



Monsieur le Chef de Travaux
M. GIUNTA

